

Convention citoyenne sur les temps de l'enfant

Cahier d'acteur



EN BREF

L'Unapei, premier mouvement parental en France créé en 1960, fédère 330 associations parentales militantes, actrices sur leur territoire qui accompagnent 200 000 adultes et enfants avec TND, polyhandicap, handicap psychique et leurs familles. À travers 3 300 lieux d'accueil, services d'accompagnement et de protection juridique, 78 000 professionnels et 45 000 adhérents, nous sommes présents sur tout le territoire pour accompagner les personnes tout au long de leur vie et soutenir leurs familles. Notre rôle : porter leur voix auprès des pouvoirs publics, défendre leurs droits, faire évoluer les politiques publiques et construire des solutions concrètes d'inclusion. Mouvement associatif indépendant, notre seule boussole est l'intérêt des personnes accompagnées et de leurs familles.

Cahier d'acteur déposé par : l'Unapei

Qui sommes-nous et quel est notre rôle ?

Créée par des parents convaincus que leurs enfants ont toute leur place dans la société, l'Unapei est aujourd'hui le **premier mouvement associatif français** représentant les personnes en situation de **handicap intellectuel, de polyhandicap, de handicap psychique ou présentant des troubles du neurodéveloppement (TND), dont l'autisme**.

Nos missions :

- 1. Porter la voix des personnes concernées et des familles** : nous sommes les porte-parole de celles et ceux que l'on n'entend pas. Nous faisons remonter les réalités du terrain, interpellons les pouvoirs publics et contribuons aux débats sur les politiques du handicap.
- 2. Défendre les droits humains et plus d'inclusion** : nous militons pour l'effectivité des droits (accès à l'école, à l'emploi, à la vie sociale, à la citoyenneté). Nous dénonçons les discriminations et promouvons une société inclusive, solidaire et accessible à tous.
- 3. Soutenir nos associations membres** : nous accompagnons nos associations dans leurs projets, partageons outils, expertises et formations, et favorisons l'émergence de solutions innovantes et adaptées.
- 4. Innover et faire évoluer les pratiques** : nous expérimentons de nouveaux dispositifs, participons à la recherche et à l'innovation, et anticipons les besoins de demain pour améliorer en continu l'accompagnement des personnes.
- 5. Changer les regards** : à travers nos campagnes et nos plaidoyers, nos interventions et nos événements, nous agissons pour faire évoluer les mentalités et construire une société plus solidaire.

Nous militons pour une **reconnaissance de la triple expertise** réunissant personne/famille/professionnel comme axe fort et garantie du respect des personnes concernées et de la qualité des accompagnements. C'est cette approche croisée, enrichie par une connaissance fine du terrain, qui donne toute sa légitimité et sa force à notre action.

La question de l'organisation des temps de l'enfant est centrale pour nos publics :

- Nos associations gèrent des IME, SESSAD, DIME, DAME, unités d'enseignements externalisées, accueils de loisirs, séjours de vacances...
- Nous travaillons quotidiennement avec l'Éducation nationale (ULIS, conventions de partenariat)
- Nous accompagnons des milliers de familles qui se battent pour que leur enfant ait accès à l'école, aux loisirs, au répit
- Nous formons des professionnels qui interviennent sur tous les temps de l'enfant
- Nous expérimentons des dispositifs innovants d'articulation entre les temps

Nous agissons pour que chaque enfant puisse accéder à l'école, aux loisirs, au répit, avec un accompagnement cohérent et adapté.

NOS CONSTATS

Quelle est notre vision de l'organisation actuelle des temps des enfants en France ?

Ce qui marche bien, ce qui marche moins bien...

Ce qui fonctionne bien aujourd'hui : Des avancées significatives dans l'adaptation de l'organisation des temps de l'enfant sont en cours. Ces évolutions, bien qu'encore insuffisantes en nombre, démontrent leur efficacité lorsqu'elles sont effectivement mises en œuvre et respectées.

Les dispositifs d'aménagements pédagogiques (PAI, PAP, PPS, PPRE), quand ils sont respectés et appliqués avec rigueur, améliorent significativement le quotidien des enfants en situation de handicap. Ces outils permettent de formaliser et de mettre en œuvre des adaptations concrètes qui répondent aux besoins spécifiques de chaque enfant.

Lorsque les enfants relèvent de dispositifs médico-sociaux, on les oriente désormais mieux vers des dispositifs adaptés. **Le repérage et le diagnostic précoces** se font de plus en plus tôt et de mieux en mieux, ce qui permet d'intervenir plus rapidement et en meilleure adéquation avec les besoins réels des enfants.

On observe une **capacité croissante à adapter l'environnement et les rythmes** aux besoins réels des enfants. Plusieurs évolutions positives méritent d'être soulignées comme le **matériel pédagogique adapté** (mise à disposition de tablettes, ordinateurs, documents en FALC - Facile à Lire et à Comprendre) qui facilite l'accès aux apprentissages, **l'accessibilité du bâti** (les établissements scolaires sont progressivement rendus plus accessibles), **la formation des professionnels** (enseignants, AESH, ATSEM, animateurs périscolaires sont de mieux en mieux formés et sensibilisés au handicap et à l'accueil des enfants en situation de handicap).

Les dispositifs spécifiques inclusifs relevant de l'Éducation Nationale comme les ULIS ou relevant du secteur du médico-social comme les UEE (Unités d'Enseignement Externalisées), les UEMA ou UEEA pour les enfants avec autisme, ou encore les DAR, permettent de mieux prendre en compte le temps et les rythmes des élèves en aménageant leurs emplois du temps et en favorisant une scolarité plus inclusive.

Ce qui fonctionne moins bien : Malgré ces avancées, l'organisation actuelle des temps de l'enfant en France repose sur un modèle trop standardisé qui ne prend pas suffisamment en compte la diversité des besoins, et notamment ceux des enfants en situation de handicap. La semaine scolaire classique impose un rythme uniforme à tous les enfants, sans considération pour ceux qui se fatiguent plus rapidement, qui ont besoin de temps de récupération plus longs, ou qui doivent articuler leur scolarité avec des soins et des rééducations régulières.

Nous constatons que de nombreux enfants en situation de handicap se retrouvent dans une situation paradoxale : on leur demande de tenir le même rythme que leurs pairs tout en ajoutant à leur emploi du temps des séances d'orthophonie, de kinésithérapie, de psychomotricité, d'ergothérapeute ou d'autres prises en charge spécialisées. Cette surcharge conduit inévitablement à l'épuisement, au décrochage et parfois à l'apparition de troubles du comportement qui auraient pu être évités avec un rythme mieux adapté.

Les temps périscolaires, qui devraient être des moments de détente et d'épanouissement pour tous les enfants, sont en réalité rarement accessibles aux enfants en situation de handicap. Les activités proposées ne sont généralement pas pensées pour être inclusives, l'encadrement n'est pas formé ni dimensionné pour accompagner ces enfants et l'environnement est souvent trop stimulant pour ceux qui ont des hypersensibilités sensorielles.

Face à cette inaccessibilité, de nombreuses familles n'ont d'autre choix que de s'occuper de l'enfant dès la fin de la classe, ce qui les empêche d'exercer une activité professionnelle à temps plein. **Cette situation crée une double peine : l'exclusion de l'enfant des activités de loisirs auxquelles participent ses camarades, et la précarisation économique et sociale de la famille qui perd un salaire.**

L'organisation actuelle ne prévoit pas de souplesse dans les rythmes scolaires, ce qui pose problème pour les enfants dont les besoins fluctuent ou qui ne peuvent pas tenir une semaine complète. Il n'existe pas de possibilité reconnue et valorisée de moduler les emplois du temps selon les besoins individuels, ce qui conduit soit à une présence inadaptée et épuisante, soit à une déscolarisation partielle vécue comme un échec. Les temps de pause au sein de la journée scolaire sont insuffisants ou inadaptés : la pause méridienne, par exemple, peut être un moment de grande souffrance pour un enfant qui ne supporte pas le bruit de la cantine ou l'agitation de la cour de récréation, alors qu'elle devrait être un moment de récupération.

Pour les familles, l'absence de solutions de répit constitue un problème majeur qui impacte toute la vie familiale. Les mercredis et les vacances scolaires deviennent des périodes de stress plutôt que de détente, car les centres de loisirs sont rarement inclusifs et les séjours de vacances adaptés sont à la fois rares et coûteux. Cette situation contraint très souvent un parent, majoritairement la mère, à réduire ou cesser son activité professionnelle pour assurer la garde et l'accompagnement de l'enfant. **Les conséquences sont multiples : isolement social, précarisation économique, épuisement parental, tensions au sein du couple, difficultés pour consacrer du temps à la fratrie, et in fine un risque accru de ruptures familiales.**

Enfin, nous déplorons une **vision cloisonnée des temps et des lieux d'accompagnement**, avec une opposition persistante entre « dedans » (l'école) et « dehors » (le médico-social), alors qu'il faudrait au contraire développer la fluidité et la complémentarité. Cette fragmentation du parcours de l'enfant nuit à la cohérence de son accompagnement et oblige les familles à coordonner elles-mêmes des interventions multiples, ce qui est épuisant et peu efficace.

NOS PROPOSITIONS

Quels sont les axes de propositions et idées que nous portons à la connaissance de la Convention citoyenne ?

1. Rendre tout accessible

L'accessibilité universelle nécessite des bâtiments scolaires réellement accessibles à tous, du mobilier adapté et des supports pédagogiques compréhensibles : tablettes, ordinateurs, documents en FALC, pictogrammes. C'est la condition de base pour que chaque enfant puisse apprendre et participer.

2. Former tous les professionnels

Equipe éducative (enseignant, AESH, ATSEM, directeur ou chef d'établissement, médecin scolaire...), animateurs périscolaires, personnels de cantine et d'entretien : tous jouent un rôle clé dans la vie de l'enfant. Leur donner une formation au handicap et à l'inclusion permet d'éviter les situations d'exclusion et de mieux répondre aux besoins quotidiens des enfants.

3. Assurer un maillage territorial équitable des dispositifs adaptés

ULIS, UEE, UEMA, UEEA, DAR : ces dispositifs existent, mais pas partout. Les déployer **de manière équitable sur tout le territoire** permet d'éviter les ruptures de parcours. Concrètement, un enfant peut suivre une partie des cours dans sa classe de référence et bénéficier de temps individualisés en petit groupe.

4. Mieux coordonner les temps de vie

Les enfants ont plusieurs rythmes : scolaire, périscolaire, familial, médico-social. Une vraie coordination entre ces temps, avec des emplois du temps aménagés, permet d'éviter la fatigue et les doublons, et surtout de respecter le rythme de chaque enfant. Les Équipes de Suivi de la Scolarisation (ESS) doivent être renforcées dans leur capacité à coordonner ces différents temps et à assurer une cohérence dans le parcours de l'enfant.

5. Associer familles et associations

Les parents et les associations comme celles du réseau de l'Unapei connaissent les besoins réels des enfants. Les associer aux décisions, c'est garantir des solutions efficaces et acceptées.

6. Donner des moyens pérennes

Les équipes éducatives, périscolaires et médico-sociales ont besoin de moyens humains et financiers stables. Investir durablement, c'est permettre d'avoir suffisamment de professionnels, du matériel adapté et des temps respectueux du développement des enfants.

Pour l'Unapei, penser les temps de l'enfant, c'est garantir une société réellement inclusive : une école accessible, des professionnels formés, des dispositifs adaptés partout, une meilleure coordination, des familles associées et des moyens pérennes.

C'est la condition pour que chaque enfant puisse apprendre, grandir et s'épanouir avec les autres.

L'inclusion ne se décrète pas : elle se construit jour après jour, en adaptant l'organisation collective aux besoins de chacun.

Les enfants en situation de handicap et leurs familles ne demandent pas de privilèges : ils demandent que le droit commun soit vraiment accessible, c'est-à-dire adapté.